

## Résiliation d'un bail locatif. précisions

Par Visiteur
Bonjour,
Actuellement logé par nécessité de service par l'Etat (je suis gendarme), au 1er janvier 2010, je change de travail pou occuper un emploi de policier municipale. En conséquence, je perd le bénéfice de mon logement.
Hors, mon compagnon qui vit actuellement dans mon appartement en caserne, est propriétaire d'un logement situé à proximité de mon futur lieux d'emploi.
Cet appartement a été mis en location par mon ami lors de son emmenagement à la caserne.
Au 1er janvier 2010, il se retrouve donc (et moi avec !) sans logement. Après avoir parcouru le net, j'ai pu apprendre qu'il était possible de récupérer l'appartement afin que le propriétaire l'habite de nouveau.
Ma question est : dans mon cas quel doit être le préavis, en sachant que le locataire est rentré dans l'appartement au moi de juin 2009. Où vais devoir logé sous un pont au bénéfice de ce locataire ?
Cordialement
Par Visiteur
Bonjour Madame,
Ma question est : dans mon cas quel doit être le préavis, en sachant que le locataire est rentré dans l'appartement au moi de juin 2009. Où vais devoir logé sous un pont au bénéfice de ce locataire ?  Quelle est la durée du bail que vous avez signé.  Quelle est la nature de ce bail?
Cordialement
Par Visiteur
Bonjour, Il s'agit d'un bail locatif, pour une durée de 03 ans, dont nous avons laissé la gérance à une agence immobilière.
Cordialement
Par Visiteur
Bonsoir Madame,
Dans ce cas là malheureusement vous ne pouvez rompre le bail qu'en donnant un préavis de 6 mois à votre locataire mais 6 mois avant l'expiration du bail autrement dit en janvier 2010.
Je suis navrée.
cordialement
Dor Visitour

Merci de votre réponse
Par Visiteur
Bonjour Madame,
Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.
Bien cordialement
Par JadeShen
Bonjour les amies. ca fait deux mois que je me suis inscrit et je suis contente de vous dire
que je m'y plait beaucoup.
[url=http://www.cadeauxfolies.fr/idees-cadeaux/]cadeau[/url]